



**Convention de servitude de passage sur un terrain privé au profit de la Communauté de Communes Loire Semène valant autorisation de travaux**

**ENTRE :**

La Communauté de Communes Loire Semène, représentée par M. Frédéric GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène

**ET :**

Monsieur ou Madame .....

Né(e) le .....

Demeurant .....

**PREAMBULE :**

Vu l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.152-1 et suivant du Code Rural et de la Pêche

Vu l'article L.2125 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la décision n°..... du bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE » en date du.....

Considérant que la Communauté de Communes Loire Semène est compétente en matière d'assainissement et que dans ce cadre, il est reconnu utile de passer en servitude des canalisations d'assainissement (eaux usées et/ou eaux pluviales) publiques dans des propriétés privées pour les travaux d'assainissement de.....

**EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

Le propriétaire déclare que la totalité des parcelles ci-après citées ( sauf erreur ou omission du plan cadastral) lui appartient :

<u>SECTION</u>	<u>NUMERO</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>N° de servitude</u>

### Article 1- Objet de la convention

Dans le cadre de la mise en place d'une servitude de passage venant grever les parcelles cadastrales ci-dessus désignées, au profit des usagers de la compétence Assainissement de la Communauté de Communes Loire Semène, celle-ci demande à Monsieur..... de lui consentir de réaliser les travaux décrits ci-après sur la parcelle dont il est propriétaire.

### Article 2- Jouissance des droits

Le propriétaire et son locataire autorise(nt) :

- Le libre passage sur les parcelles définies ci-dessus de l'entreprise mandatée par le maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux,
- Le projet de travaux tel qu'il est défini à l'article 3,
- Le libre passage sur les parcelles définies ci-dessus du personnel technique du maître d'ouvrage chargé de coordonner et de vérifier de la bonne exécution des travaux sur le terrain,
- Le libre passage du personnel de la Communauté de Communes Loire Semène en charge de l'exploitation et de l'entretien du réseau ainsi qu'à ceux auxquels elle aura délégué ses pouvoirs,
- Le libre passage du délégataire ou du prestataire de service ainsi que toutes les entreprises mandatées en charge de l'entretien des réseaux eaux usées pour le compte de la Communauté de Communes Loire Semène.

### Article 3- Situation des travaux

Les travaux prévus se situent sur les parcelles désignées ci-dessus.

Le propriétaire déclare avoir pris connaissance du tracé des canalisations (Cf plans en annexe)

La parcelle sera traversée sur une longueur de.....mètres environ par :

- (*Description des travaux*)
- 

Un regard visitable sera installé sur la canalisation à chaque changement de direction ou tous les 50 mètres, ainsi qu'un tabouret de brachement eaux usées pour le raccordement de chaque propriétaire.

L'emprise de la servitude s'appliquera jusqu'à une profondeur de 0.20 ml en dessous de la génératrice inférieure de la canalisation.

Ces travaux ont été déterminés par le maître d'ouvrage et ont été portés à connaissance du propriétaire.

### Article 4- Déroulement des travaux

Les travaux débuteront approximativement à compter du .....  
Les propriétaires seront avertis en temps opportun du commencement des travaux.

Les travaux comprendront nécessairement les opérations suivantes :

- Terrassement de la tranchée par engin mécanique ou à la main,
- Mises en dépôt de la terre sur les côtés des tranchées,
- Le passage des engins de transport sur une certaine largeur de part et d'autre de la conduite,
- La pose d'une canalisation principale PVC 200mm et des branchements en PVC 160mm et le remblaiement de la tranchée (réutilisations des terres mises en dépôt le long de la tranchée),

*Remise en état des lieux et dégâts causés aux plantations :*

- Un état des lieux contradictoire sera dressé avant et après les travaux,
- A l'issue des travaux, le terrain naturel sera remis dans l'état initial, à l'exception des plantations,
- Un engazonnement sera effectué au besoin.

#### Article 5- Durée de la convention

Un exemplaire de la présente convention sera remis au propriétaire après signature du représentant de la Communauté de Communes Loire Semène.

Un exemplaire de la servitude de passage sera remis au propriétaire après publication au bureau des Hypothèques.

En cas de changement de propriétaire, la présente convention est transmissible de droit à l'acquéreur qui en acceptera les clauses.

#### Article 6- Indemnités

Cette servitude est acceptée gratuitement par le(s) propriétaire(s).

Le concédant conservera l'entière propriété du sol en surface ainsi que le tréfond au dessous des 0.20 ml inférieur à la génératrice basse de la canalisation (Cf article 3) avec tout les droits y étant attachés, accès passage, plantations de toute nature à l'exception d'arbres à haute tige, sans nuire et apporter aucune entrave à la jouissance.

#### Article 7- Financement des travaux

Le maître d'ouvrage procédera au règlement des travaux. Aucune participation financière ne sera demandée aux propriétaires riverains.

#### Article 8- Règlement des différends

Les frais des présentes de duplication ou bureau des hypothèques et autres frais sont à la charge de la collectivité.

Tout différent relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention fera l'objet, à l'initiative de la partie la plus diligente, d'une recherche de conciliation préalablement à toute action contentieuse devant le tribunal administratif compétent.

Fait en DEUX EXEMPLAIRES,

A....., le .....

Le(s) Propriétaire(s)

A....., le.....

Le Président

M. Frédéric GIRODET

Le Président